

République Française  
 Département SEINE ET MARNE  
**BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX**

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	30	36

  

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 36		
Contre : 0		
Abstention : 0		

L'an 2025, le 10 Décembre à 18:30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 04/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes et publiés sur le site internet de la CCBRC le 04/12/2025.

**Présents** : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : BALLABENE Sandra, BOISGONTIER Béatrice, DESNOYERS Monique, DUMENIL Stéphanie, DUTRIAUX Nathalie, HELLIAS Aline, NINERAUILLES Brigitte, PASQUET Hélène, PONSARDIN Catherine, TORCOL Patricia, VIBERT Nicole, VIEIRA Patricia, MM : BARBERI Serge, BELFIORE Elio, CALVET Jean, CASEAUX Hubert, GERMAIN Jean-Luc, GROSLEVIN Gilles, JAROSSAY Gilbert (visioconférence), JEANNIN Hervé (visioconférence), LAGÜES-BAGET Yves, MEDEIROS Manuel, MOTTE Patrice, POIRIER Daniel (visioconférence), PRIOUX Pierre-François, ROMAIN Emilien (visioconférence), ROSSIGNEUX Gilles, SAOUT Louis Marie, VENANZUOLA François

Absent(s) ayant donné procuration : Mme VAROQUI Geneviève à M. ROMAIN Emilien, MM : ANTHOINE Emmanuel à M. VENANZUOLA François, CAMEK Julien à M. JEANNIN Hervé, ROUSSELET Gérard à M. BELFIORE Elio, SAINT-JALMES Patrice à M. SAOUT Louis Marie, THIERIOT Jean-Louis à M. POTEAU Christian

Absent(s) : Mmes : BARRES Fabienne, GIRAUT Muriel, KUBIAK Françoise, LUCZAK Daisy, MOTHRE Béatrice, SALAZAR Joëlle, TAMATA-VARIN Marième, MM : BETTENCOURT François, CHAMPIN Gérard, CHANUSSOT Jean-Marc, GUECHATI Amin, NESTEL Gilles, RACINE Pierre, REMOND Bruno, VIGIER Mathias, WOCHENMAYER Jonathan

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. CASEAUX Hubert

### 2025\_155 – Convention financière annuelle 2025 du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu les statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,**

**Vu la circulaire n°6231 en date du 20 novembre 2020, relatif à l'élaboration des contrats de Relance et de Transition Ecologique,**

**Vu la délibération n°2021-101 en date du 28 juin 2021 d'engagement avec l'Etat relatif au CRTE,**

**Vu la délibération 2021-105 du Contrat de Relance et de Transition Ecologique du 27 septembre 2021,**

**Vu le contrat de relance et de transition écologique « du territoire de la Brie des Rivières et Châteaux », signé le lundi 15 novembre 2021, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,**

**Vu l'avenant n°1 du contrat de relance et de transition écologique « du territoire de la Brie des Rivières et Châteaux », signé le jeudi 21 juillet 2022, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,**

**Vu l'avenant n°2 du contrat de relance et de transition écologique « du territoire de la Brie des Rivières et Châteaux », signé le mardi 25 juillet 2023, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,**

**Vu l'avenant n°3 du contrat de relance et de transition écologique « du territoire de la Brie des Rivières et Châteaux », signé le lundi 5 août 2024, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,**

**Vu l'avenant n°4 du contrat de relance et de transition écologique « du territoire de la Brie des Rivières et Châteaux », signé le jeudi 10 juillet 2025, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,**

**Vu les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2025 sur les dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,**

**Considérant les opérations financées dans le cadre des dispositifs DETR, DSIL et Fond vert 2025.**

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE la convention financière annuelle 2025 relative au CRTE jointe à la présente délibération.**

**AUTORISE** le Président à signer la convention financière 2025 relative au Contrat de Relance et de Transition Ecologique avec M. le Préfet de Seine et Marne et toutes les communes financées par l'Etat dont les actions sont référencées dans le CRTE.

**PRECISE** que les crédits correspondants au projet de la CCBRC sont inscrits à la programmation pluriannuelle et seront inscrits dans les budgets respectifs en dépense et en recette.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :  
Au Châtelet-en-Brie, le 11/12/2025  
**Le Président,**  
Christian POTEAU

**Le Secrétaire de séance,**  
**M. CASEAUX Hubert**



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télerecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le 15/12/2025

Berger  
Levrault

ID : 077-200070779-20251211-2025\_155-DE

PREFECTURE DE SEINE ET MARNE

**CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE  
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION  
ECOLOGIQUE**

**ANNEE 2025**

**ENTRE**

Le Préfet du département de SEINE ET MARNE

d'une part,

La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et les Communes de Bombon, Champeaux, Le Chatelet en Brie, Chaumes en Brie, Courquetaine, Fontaine le Port, Guignes, Ozouer le Voulgis, Pamfou, Valence en Brie, Yvelles et le Syndicat Intercommunal du regroupement pédagogique de Moisenay et saint Germain Laxis.,

d'autre part,

Dénommés les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2025 liste les actions financées en 2025 à engager pour l'année 2025.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

**VU** le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) « du territoire de la Brie des Rivières et Châteaux », signé le lundi 15 novembre 2021, et plus particulièrement le plan d’actions opérationnel,

**VU** l’avenant n°1 du contrat de relance et de transition écologique « du territoire de la Brie des Rivières et Châteaux », signé le jeudi 21 juillet 2022, et plus particulièrement le plan d’actions opérationnel,

**VU** l’avenant n°2 du contrat de relance et de transition écologique « du territoire de la Brie des Rivières et Châteaux », signé le mardi 25 juillet 2023, et plus particulièrement le plan d’actions opérationnel,

**VU** l’avenant n°3 du contrat de relance et de transition écologique « du territoire de la Brie des Rivières et Châteaux », signé le lundi 05 août 2024, et plus particulièrement le plan d’actions opérationnel

**VU** l’avenant n°4 du contrat de relance et de transition écologique « du territoire de la Brie des Rivières et Châteaux », signé le jeudi 10 juillet 2025, et plus particulièrement le plan d’actions opérationnel

**VU** les financements prévus au titre de l’année budgétaire 2025 sur l’ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d’actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent:

## **ARTICLE 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l’engagement d’actions au cours de l’année 2025, au regard des actions inscrites dans le plan d’actions susvisé.

## **ARTICLE 2 : Descriptif des actions engagées en 2025 et à engager en 2026**

### DETR / DSIL / FONDS VERT 2025

#### Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux :

Nom de la collectivité	Nature du projet	DSIL / DETR / FONDS VERT	Montant des travaux HT	Taux de subvention accordé	Montant de la subvention accordée
BOMBON	Construction d'équipements sportifs pour le terrain de football (vestiaires, local technique)	DETR 2025	173 997,00 €	70,00 %	121 798,00 €
CHAMPEAUX	Travaux de mise en sécurité de la mairie	DETR 2025	1 594,50 €	80,00 %	1 276,00 €
CHATELET-EN-BRIE	Enfouissement des réseaux ruelle des Roches	DETR 2025	299 154,00 €	50,00 %	149 577,00 €
CHAUMES-EN-BRIE	Création de 2 commerces de proximité dans le centre ville	DSIL 2025	389 290,00 €	30,00 %	116 787,00 €
COURQUETAINE	Déploiement d'un système de vidéoprotection urbain	DETR 2025	120 227,67 €	39,74 %	47 777,00 €
FONTAINE-LE-PORT	Remplacement des tubes fluo par des éclairages en LEDS au gymnase communal	DETR 2025	24 048,20 €	80,00 %	19 239,00 €
OZOUER-LE-VOULGIS	Travaux de rénovation énergétique du complexe Saint-Victor (isolation de la toiture et changement du système de chauffage)	DETR 2025	211 000,00 €	50,00 %	105 500,00 €
SIRP MOISENAY, SAINT-GERMAIN-LAXIS	Remplacement du matériel de restauration scolaire du groupe scolaire Lhioreau à Moisenay	DETR 2025	8 076,82 €	80,00 %	6 461,00 €
VALENCE-EN-BRIE	Réfection de la toiture de la boulangerie	DETR 2025	59 128,00 €	80,00 %	47 302,00 €
YEBLES	Création de 6 logements individuels locatifs « La Rose de la Brie »	DETR 2025	1 069 449,00 €	18,69 %	199 986,00 €
GUIGNES	Construction d'un gymnase	DETR 2025	2 653 450,00 €	9,02 %	239 264,00 €
PAMFOU	Ouverture de la crèche multi accueil	DETR 2025	49 661,20 €	80,00 %	39 729,00 €
YEBLES	Réhabilitation de la salle polyvalente	FONDS VERT 2025	553 200,00 €	32,54 %	180 000,00 €
CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX	Rénovation thermique du club house	FONDS VERT 2025	1 340 762,00 €	8,10 %	109 241,00 €
<b>Total EPCI</b>			<b>6 953 038,39 €</b>		<b>1 383 937,00 €</b>

**La convention financière sera signée par les communes dont les actions sont financées par l'Etat et qui figurent dans le CRTE.**

### **ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles**

Le financement de chacune des actions programmées en 2025 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les

régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

#### **ARTICLE 4: Durée**

La présente convention est signée pour l'année 2025 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites à l'article 2 pour l'année 2025 devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2025.

#### **ARTICLE 6 : Suivi**

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Signé à Melun le ..... Décembre 2025

Le Préfet de la Seine et Marne  
Délégué territorial de l'Agence nationale  
de la cohésion des territoires

Pierre ORY

Le Président de la communauté de communes  
Brie des Rivières et Châteaux

Christian POTEAU

Communes - SIRP		
Nom de la commune	Nom du Maire	Signature
Bombon	SALAZAR Joelle	
Champeaux	LAGÜES-BAGET Yves	
Chatelet en Brie	TORCOL Patricia	
Chaumes en brie	VENANZUOLA François	
Courquetaine	LUCZAK Daisy	

Fontaine le Port	MOTHRE Béatrice	
Guignes	MEDEIROS Manuel	
Ozouer-le-Voulgis	CHAMPIN Gérard	
Pamfou	PRIOUX Pierre-François	
Valence en Brie	RACINE Pierre	
Yeble	TAMATA-VARIN Marième	
SIRP Moisenay et Saint Germain Laxis	VAROQUI Geneviève	